



ACCUEIL ET RÉINSERTION SOCIALE
(Association loi du 1^{er} juillet 1901)
Siège social : 12 boulevard Jean Jaurès, 54000 Nancy



EMIH

Equipe Médico-sociale d'Intervention Hors-les-murs

Fiche de demande d'intervention de l'ÉMIH

Cadre d'intervention

Public suivi

Les personnes accompagnées dans le cadre de l'équipe mobile médico-sociale sont des personnes âgées de plus de 18 ans, en situation de précarité, qui rencontrent des problématiques médico-sociales (soin, autonomie/indépendance) qui compromettent le maintien sur le lieu de vie, et qui résident dans le périmètre de la Métropole du Grand Nancy.

 Art-sur-Meurthe ; Dommartemont ; Essey-lès-Nancy ; Fléville-devant-Nancy ; Heillecourt ; Houdemont ; Jarville-la-Malgrange ; Laneuveville-devant-Nancy ; Laxou ; Ludres ; Malzéville ; Maxéville ; Nancy ; Pulnoy ; Saint-Max ; Saulxures-lès-Nancy ; Seichamps ; Tomblaine ; Vandœuvre-lès-Nancy ; Villers-lès-Nancy.

L'accompagnement par l'équipe mobile médico-sociale est justifié lorsque :

- La personne est isolée, en situation de fragilité psychosociale, avec des besoins en termes de soins et de suivi médical ;
- Le lieu de vie de la personne est inadapté à ses besoins (soins, autonomie, indépendance) ;
- La personne est en rupture de soin, non-adhérente au soin, sans couverture maladie ou avec une couverture partielle, éloignée de tous les dispositifs d'accompagnement.

Partenaires habilités à solliciter un accompagnement par l'équipe mobile médico-sociale

- Les personnes elles-mêmes ;
- Les proches ;
- Les services sociaux (tout service des secteurs de la santé et du social) ;
- Les professionnels de santé ;
- Les CAARUD ;
- Les services de la Protection des Majeurs.

Décision d'admission

L'admission dans le dispositif est validée par une commission d'admission, sous réserve de disponibilité d'une place. Elle est précédée d'une évaluation globale de la situation de la personne par l'équipe.

Durée d'accompagnement

La durée prévisionnelle d'accompagnement est de 2 mois, renouvelables autant de fois que nécessaire en fonction de l'avancée des objectifs de prise en charge, après concertation de l'équipe mobile médico-sociale et avis de la cheffe de service paramédicale, sur décision de la directrice de pôle.

Identification de la personne

Nom :

Prénom :

Sexe : Homme Femme Autre

Date de naissance :

Nationalité :

Langue parlée :

Domiciliation :

Situation : Mariage Union libre Célibat

Personne de confiance (au sens du CASF)* :

*La personne de confiance est consultée au cas où la personne intéressée rencontre des difficultés dans la connaissance et la compréhension de ses droits. Si la personne accompagnée le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. La désignation est valable sans limitation de durée, à moins que l'intéressé ne la révoque (article L311-5-1 du CASF).

Informations administratives

N° S.S. :

Centre paiement :

Couverture sociale actuelle : PUMa C2S AME ALD Mutuelle Fiche liaison PASS

Droits à compensation MDA/MDPH : Présence d'un droit à la compensation ouvert (PCH signifiée)
 Présence d'un droit à la compensation effectif (PPC actif)

N° CAF :

Centre paiement :

Documents d'identité en possession de la personne :

Titre de séjour éventuel :

Ressources actuelles :

Mesure de protection judiciaire : Aucune Tutelle Curatelle Sauvegarde de Justice
Habilitation familiale

Mesure d'accompagnement social et budgétaire : Mesure d'accompagnement social personnalisé (Masp) de niveau 1 Masp de niveau 2 Masp de niveau 3 Mesure d'accompagnement judiciaire (Maj)

Coordonnées organisme de protection / mandataire :

Orienté par

Nom :

Fonction :

Etablissement / service (le cas échéant) :

Tél. :

Motifs de la demande

Date connue de début de la problématique :

Situation de la personne :

Lieu(x) de vie :

Perspectives prévisibles à court terme :

Coordonnées de l'ÉMIH :

Équipe Médicosociale d'Intervention Hors les murs

18, boulevard de la Mothe – 54 000 NANCY – Tél. 03 83 27 80 00